



ANAV - ARLAUD AVOCATS

www.anav-arlaud-avocat.com

En partenariat avec:



FORMATION

“RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DU CSE DANS LES ENTREPRISES”

> Au moins 50 salariés

Public : Membres de la direction

Durée : 1 jour

Objectifs

- 1 - Savoir anticiper et gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau CSE
- 2 - Connaître les différentes attributions du CSE
- 3 - Maîtriser les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance

Programme

THÈME 1/ La mise en place du Comité Social et Économique (CSE)

THÈME 2/ Les règles de fonctionnement du CSE

THÈME 3/ Les attributions du CSE



Ordre des
Avocats



+33(0)4 84 51 00 36



+33(0)9 72 52 53 51



contact@anav-avocat.com

SELARL inscrite au RCS d'Avignon - 24 rue Guillaume Puy - 84 000 Avignon

N° SIREN: 81992264200023 - N° TVA intracommunautaire: FR34819922642

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté